



**Association de ringuette  
de Sept-Îles**

**Politique de gestion en cas de blessure  
d'une joueuse.**



**Association de ringuette de Sept-Îles**

14, rue Henri-Menier  
Sept-Îles (Québec) G4R 5S4  
Téléphone : 418-968-4491  
[www.ringuettesept-iles.org](http://www.ringuettesept-iles.org)

## **Politique de gestion en cas de blessure d'une joueuse.**

### **Mission :**

L'association de ringuette de Sept-Îles se dote d'une politique de gestion en cas de blessure d'une joueuse lors de la pratique de son sport.

### **Objectif :**

Permettre aux divers intervenants, suite à la blessure d'une joueuse, de connaître les implications et responsabilités de chacun tant au niveau physique que monétaire.

### **Ringuette Québec :**

La présente politique fait référence directement à l'article 2.00 – Assurances, section informations du guide d'opération de Ringuette Québec. Pour plus amples informations au sujet de la politique de Ringuette Québec, suivre le lien suivant : [http://www.ringuette-quebec.qc.ca/guide/info\\_section\\_2\\_assurances.pdf](http://www.ringuette-quebec.qc.ca/guide/info_section_2_assurances.pdf).

## **Gestion durant la saison régulière (locale) :**

### **✚ Prise en charge :**

Au moment de l'accident, nécessitant soit l'hospitalisation ou la rencontre d'un médecin à l'hôpital, la joueuse est prise en charge en premier lieu par la personne responsable de l'activité ou par l'association.

Un des parents pourra accompagner sa fille à l'hôpital. Si aucun des parents n'est présent, une personne sera désignée par l'équipe d'entraîneur ou l'association pour accompagner la joueuse.

### **✚ Réclamation des frais de transport en ambulance :**

Si la gravité de la blessure nécessite effectivement un transport en ambulance, des frais peuvent être chargés à la joueuse. Les parents de la joueuse recevront l'avis de cotisation directement à la maison. Ceux-ci devront s'adresser au directeur de tournoi de l'association afin qu'il puisse faire une demande de remboursement auprès de l'assurance de Ringuette Québec.



Association de ringette de Sept-Îles

14, rue Henri-Menier

Sept-Îles (Québec) G4R 5S4

Téléphone : 418-968-4491

[www.ringettesept-iles.org](http://www.ringettesept-iles.org)

### **✚ Réclamation des frais de transport en ambulance (suite):**

Tel que spécifié dans le guide d'opération, le directeur de tournoi doit remplir le formulaire d'assurance que l'on peut télécharger :

<http://www.ringette-quebec.qc.ca/formulaires/assurancefrancais.pdf>.

Cette demande doit être acheminée à l'assurance de Ringette Québec dans un délai maximal de 30 jours suivant la date de l'incident.

### **Gestion durant une compétition à l'extérieur :**

#### **✚ Prise en charge :**

Au moment de l'accident, nécessitant soit l'hospitalisation ou la rencontre d'un médecin à l'hôpital, la joueuse est prise en charge en premier lieu par la personne responsable de l'activité ou par l'association.

Un des parents pourra accompagner sa fille à l'hôpital. Si aucun des parents n'est présent, une personne sera désignée par l'équipe d'entraîneur ou l'association pour accompagner la joueuse.

#### **✚ Réclamation des frais de transport en ambulance :**

Si la gravité de la blessure nécessite effectivement un transport en ambulance, des frais peuvent être chargés à la joueuse. Les parents de la joueuse recevront l'avis de cotisation directement à la maison. Ceux-ci devront s'adresser au directeur de tournoi de l'association afin qu'il puisse faire une demande de remboursement auprès de l'assurance de Ringette Québec.

Tel que spécifié dans le guide d'opération, le directeur de tournoi doit remplir le formulaire d'assurance que l'on peut télécharger :

<http://www.ringette-quebec.qc.ca/formulaires/assurancefrancais.pdf>.

Cette demande doit être acheminée à l'assurance de Ringette Québec dans un délai maximal de 30 jours suivant la date de l'incident.

#### **✚ Dépense en raison de la blessure :**

Les frais de transport pour rapatrié la joueuse au lieu d'hébergement seront remboursés par l'association si et seulement si la joueuse est accompagnée par la personne désignée par l'équipe d'entraîneur ou par l'association.



Association de ringuette de Sept-Îles

14, rue Henri-Menier

Sept-Îles (Québec) G4R 5S4

Téléphone : 418-968-4491

www.ringuettesept-iles.org

### **✚ Dépense pour le rapatriement de la joueuse :**

Si la joueuse ne peut revenir par autobus à Sept-Îles en même temps que ses coéquipières en raison de la gravité de sa blessure. L'association prévoit le remboursement de certains frais selon les critères suivants :

#### **Dans l'éventualité qu'un parent doit rester sur place :**

- ✚ L'association paie l'équivalent du transport de la joueuse en autobus commercial jusqu'à Sept-Îles.
- ✚ Le coût d'hébergement est entièrement à la charge des parents.
- ✚ Si le ou les parents voyageaient abord de l'autobus nolisé par l'association, celle-ci remboursera la moitié de la contribution payée par le ou les parents.

#### **Dans l'éventualité que l'accompagnateur désigné doit rester sur place :**

- ✚ L'association paie l'équivalent du transport de la joueuse et de l'accompagnateur en autobus jusqu'à Sept-Îles.
- ✚ Dans l'éventualité que les parents demandent que leur fille soit transportée par avion avec l'accompagnateur, les frais supplémentaires seront à la charge des parents.
- ✚ Le coût des repas est à la charge de l'association jusqu'à concurrence de 15\$ déjeuner et dîner et de 20\$ au souper.
- ✚ Dans la majorité des cas, l'accompagnateur devant rester sur place perd une journée de travail. Les parents de la joueuse devront en assumer les frais jusqu'à concurrence de 125.00\$.

Politique adoptée le 20 janvier 2009, lors de la réunion du conseil d'administration.

---

Alain Cajolet, Président

---

Guyline Turbis, secrétaire